

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 septembre 2016

MISSCEO(2016)7

**SYSTÈME MUTUEL D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(MISSCEO)**

18^e réunion

Strasbourg, 30 juin – 1^{er} juillet 2016

RAPPORT DE RÉUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme Hirschinger, coordinatrice du MISSCEO, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Elle les invite à se présenter brièvement : les correspondants de l'Azerbaïdjan et de la Bosnie-Herzégovine sont nouveaux venus dans le réseau, le correspondant de la Turquie a été récemment reconduit dans la fonction et M. Manuel Paolillo, conseiller de programme au Secrétariat pour le Processus de Turin, est détaché par le gouvernement belge.

La liste des participants et des membres du Secrétariat figure à l'Annexe I.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MISSCEO(2016)1rev
MISSCEO(2016)2

L'ordre du jour, qui figure à l'Annexe II, est adopté.

III. INFORMATIONS DU SECRÉTARIAT

Mme Hirschinger communique des informations sur les éléments nouveaux au Conseil de l'Europe qui présentent un intérêt pour le réseau MISSCEO. Les Conclusions 2015 du Comité européen des Droits sociaux sur le respect de la Charte sociale européenne (« la Charte ») par les Etats parties ont été publiées et les Conclusions 2016 sont en préparation. Dans le cadre du Processus de Turin, les événements « Turin 2 » suivants ont eu lieu les 17 et 18 mars 2016 à Turin : une Conférence interparlementaire sur la Charte et un Forum public sur les droits sociaux. Une cérémonie s'est tenue pendant le Forum pour le dépôt de l'instrument de ratification de la Charte révisée de la Grèce. D'autres informations sont communiquées par M. Paolillo, qui a participé aux événements Turin 2.

Le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale a adopté, à sa réunion du 9 au 13 mai 2016, les projets de résolution sur l'application du Code européen de sécurité sociale (« le Code »), établis sur la base des Conclusions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces projets de résolution seront soumis au Comité des Ministres pour adoption le 6 juillet 2016. Des séminaires de promotion du Code, organisés conjointement avec l'OIT, ont eu lieu à Zagreb, Croatie, les 22 et 23 septembre 2015 et à Bucarest, Roumanie, le 31 mai 2016. D'autres informations sont communiquées par M. Rakic, correspondant de la Serbie, qui a participé aux séminaires sur le Code.

La première réunion de la Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS) s'est tenue à Strasbourg les 27 et 28 juin 2016. Cette plateforme a été constituée dans le but de renforcer la composante intergouvernementale des travaux dans le domaine de la cohésion sociale. Ses activités seront axées sur les droits sociaux tels que garantis par la Charte et d'autres instruments pertinents. Des informations supplémentaires sont fournies par M. Datechidze, correspondant pour la Géorgie, et par M. Paolillo, qui ont participé à la réunion de la PECS.

Enfin, Mme Hirschinger attire l'attention sur le nouveau site web du Conseil de l'Europe consacré à la Charte (www.coe.int/socialcharter), qui a été lancé en décembre 2015 et fournit des informations sur la réorganisation des travaux du service. Les activités relatives au MISSCEO et au Code relèvent de la Division III : « Processus de Turin – Activités de coopération et intergouvernementales », dont la direction est actuellement exercée par M. Brillat. Les divisions I « Procédure de rapports » et II « Réclamations collectives » sont placées respectivement sous la direction de MM. Bopp et Kristensen.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU MISSCEO

Mme Hirschinger donne des informations sur les travaux réalisés dans le cadre du MISSCO depuis la dernière réunion du réseau. Les tableaux comparatifs, en anglais et en français, ainsi que les annexes ont été publiés sur le site web fin 2015 (www.coe.int/socialcharter/missceo). Le document « MISSCEO Info 2015 » sur les tendances récentes des systèmes nationaux de

protection sociale, établi par le professeur Paul Schoukens, consultant, à partir des contributions des correspondants, a également été publiée. Pour ce qui est de la préparation de l'édition 2016 du MISSCEO, tous les tableaux mis à jour ont été transmis par les correspondants et sont actuellement révisés par le consultant. Mme Hirschinger remercie les correspondants et le consultant pour leur excellente coopération.

V. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMPARABILITÉ

M. Schoukens attire l'attention sur les aspects suivants :

- Il est important de suivre correctement les procédures lors de la mise à jour des informations dans les tableaux afin que les corrections apparaissent bien dans la base de données.
- Pour les références à de nouveaux textes de loi, une brève explication avec des mots clés et les grands principes est plus utile au lecteur extérieur que de longues citations. Il est possible de faire des renvois si les lois concernées sont mentionnées dans un autre tableau.
- La mention « non applicable » devrait être utilisée lorsqu'une règle ne s'applique pas afin d'éviter de laisser des cases vides dans le tableau.
- Lorsque des montants forfaitaires sont appliqués, ils devraient être indiqués, avec éventuellement le taux de change en euros.
- Tous les éléments et explications relatifs au calcul des prestations devraient être fournis, comme la manière dont le taux de capacité et les besoins sont évalués pour obtenir un indice, de même que les principes de base du régime.
- Dans la description des catégories, par exemple pour la retraite anticipée, plutôt que de donner une liste intégrale/détaillée, il est envisageable d'indiquer les types de groupes et de donner une explication sommaire.
- Les informations pertinentes devraient aussi figurer dans les annexes aux tableaux (informations sur les travailleurs indépendants et organigrammes).

M. Schoukens parle aussi des « Notes techniques » rédigées par l'OIT pour aider les gouvernements à établir les rapports au titre de la Convention 102 de l'OIT et du Code. Comme ces documents, et d'autres, font référence aux données du MISSOC et du MISSCEO, il est important de veiller à ce que les informations figurant dans les tableaux soient correctes et indiquent, le cas échéant, les niveaux ou périodes minimum et maximum.

Une discussion se tient sur les points qui ont été soulevés. Le Secrétariat contactera les correspondants après la réunion pour s'assurer que toutes les données apparaissent correctement dans la base de données et vérifier que les procédures sont correctement suivies.

VI. CHANGEMENTS DANS LES TABLEAUX MISSCEO ET LE GUIDE DU CORRESPONDANT

MISSCEO (2016) 4

Les participants sont invités à examiner les changements à la structure du tableau XII du MISSCEO sur les soins de longue durée, proposés dans le document MISSCEO (2016) 4, et les changements apportés au projet de Guide révisé, préparés par le Secrétariat à la lumière des modifications introduites par le réseau MISSOC.

Le réseau MISSCEO considère que le nouveau format proposé pour le tableau XII constitue une amélioration et décide d'utiliser cette nouvelle structure à l'avenir. Sur la base des discussions, le Secrétariat, en liaison avec le consultant, établira une version mise à jour du Guide, qui sera envoyée aux participants après la réunion, de manière à ce qu'elle puisse être finalisée pour la fin de l'année.

Le réseau décide que la nouvelle structure et la version finale du Guide s'appliqueront à l'édition 2017 du MISSCEO.

VII. DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS DE COORDINATION

MISSCEO (2016) 4

Faisant suite aux réunions précédentes, un modèle de tableau d'analyse des instruments de coordination existants (doc MISSCEO(2016)4) a été envoyé aux correspondants pour qu'ils le remplissent et les informations fournies ont été revues par le consultant. Il est demandé aux correspondants qui n'ont pas encore transmis leur tableau d'analyse de le faire le plus rapidement possible, de manière à ce que l'ensemble puisse être finalisé d'ici la mi-octobre. Le réseau décide de publier ces informations sur la page web du MISSCEO pour la fin de l'année et de procéder à un examen approfondi des tableaux, en groupes de travail, lors de sa prochaine réunion.

VIII. ÉVOLUTION DES RÉGIMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

Les correspondants font une brève description des principaux développements dans leurs régimes nationaux de protection sociale. Les principaux thèmes traités lors de ces exposés sont notamment les réformes des retraites, dont le but est d'améliorer les prestations et de réduire la pauvreté. D'autres mesures concernent l'introduction d'un système de points, le report de l'âge de la retraite et de nouvelles méthodes d'administration visant à améliorer la viabilité du système. Plusieurs mesures actives en faveur de l'emploi ont pour but d'offrir des emplois viables grâce à la diversification de l'économie, à l'amélioration des chances pour les travailleurs indépendants et à l'offre de programmes de formation, ciblant en particulier les jeunes et les groupes vulnérables. Des modifications législatives et des projets d'assistance sociale ciblée portent sur l'amélioration des prestations de maternité et des systèmes de garde d'enfants ainsi que sur la promotion des droits des enfants et des personnes handicapées. Des allocations spécifiques sont également prévues pour les personnes déplacées ou participant à l'opération antiterroriste. Des réformes ont également été faites dans le domaine de la santé, par voie de modifications législatives, par la modernisation des systèmes de soins et par des programmes concernant des domaines spécifiques. Enfin, une part importante des efforts vise l'amélioration de la qualité des services par l'introduction de services en ligne, l'échange de données et l'accès à des portails de l'administration publique. Dans certains cas, il y a eu très peu d'évolutions du fait de contraintes budgétaires ; du reste, le consultant fait remarquer qu'il n'y pas eu tellement de grandes réformes de la protection sociale, ce qui s'explique par les crises économiques et politiques.

Le Secrétariat remercie les correspondants pour leurs exposés et indique que le consultant se servira des informations communiquées pour établir un document sur l'évolution des régimes nationaux de protection sociale, qui sera publié sur le site web d'ici la fin de l'année.

IX. INFORMATIONS RELATIVES AU MISSOC

M. Terry Ward, directeur du projet MISSOC, et Mme Loredana Sementini, coordinatrice du MISSOC, présentent les développements récents dans le réseau MISSOC. S'agissant de la mise à jour semestrielle des tableaux MISSOC, la version de juillet 2015 est disponible en ligne, celle de janvier 2016 sera publiée prochainement et celle de juillet 2016 devrait être en ligne en janvier 2017. La mise à jour annuelle des Guides de sécurité sociale en anglais, en français, en allemand et dans la langue nationale, qui reflètent la situation au 1^{er} janvier 2016, sera mise en ligne dans les mois à venir. Des informations sont également communiquées sur les travaux méthodologiques dont le but principal est d'améliorer l'utilité des informations figurant dans les tableaux.

La révision des lignes directrices entamée en juillet 2015 porte sur les trois domaines suivants :

Le premier sujet couvert est celui des prestations de logement, en réponse à l'intérêt existant pour cette question au niveau de l'Union européenne. Le but est d'inclure et d'intégrer les informations relatives aux aides au logement d'une manière plus cohérente et accessible, facilitant la comparaison, éventuellement au moyen d'un nouveau tableau. Un questionnaire rempli par les correspondants du

MISSOC montre que tous les pays prévoient des prestations d'aide au logement, qui relèvent dans certains cas du champ de la sécurité sociale. Cependant, certaines difficultés se posent et, avant d'aller plus loin, le réseau MISSOC attendra les résultats d'un projet conjoint entre l'OCDE et la Commission européenne sur l'accès à un logement décent et les politiques sociales de logement.

Deuxièmement, la révision porte sur le Tableau VII « Survivants », ainsi que sur le Tableau VI « Vieillesse », étant donné le lien étroit entre ces deux domaines. L'un des objectifs est de vérifier si les informations actuellement demandées sont suffisantes pour identifier les effets sur les écarts des prestations de retraite entre hommes et femmes. Les modifications envisagées comprennent l'ajout de deux nouvelles rubriques au Tableau VII concernant « l'indexation » et le « cumul avec des revenus du travail », et des changements dans la structure des deux tableaux dans le but d'en améliorer la clarté.

Le troisième point examiné concerne le Tableau IX « Prestations familiales », ce qui amène à revoir aussi le Tableau IV « Maternité/Paternité ». Cette révision nécessite de repenser la structure des tableaux et la répartition des rubriques entre eux. Plusieurs aspects sont examinés, comme la distinction entre congé de maternité/paternité et congé parental, la clarification des allocations de garde d'enfant et la possible inclusion d'informations synthétiques supplémentaires concernant, par exemple, les avantages fiscaux et les avantages accordés par les employeurs. La définition de catégories et le niveau de détail à adopter sont importants pour s'assurer de l'exhaustivité et de la comparabilité des informations. Une future révision portera sur la protection sociale des travailleurs indépendants, qui fait l'objet d'un document distinct.

Le Secrétariat remercie M. Ward et Mme Sementini pour leur exposé très intéressant. Une discussion s'engage sur plusieurs aspects traités lors de cet exposé ainsi que sur la nécessité de modifier les tableaux MISSCEO pour les aligner sur ceux du MISSOC.

X. EXERCICE COMPARATIF

L'exercice comparatif porte sur les chapitres II « Soins de santé », III « Maladie » et IV « Maternité/Paternité ». Les correspondants sont répartis en groupes pour examiner et comparer les informations de ces tableaux, extraites de la base de données pour l'année 2015.

Le premier groupe (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Turquie et l'Ukraine) pointe les longues listes de lois et d'articles, qui pourraient peut-être être résumées. S'agissant des principes de base des soins de santé, seuls certains pays donnent des informations sur l'assurance complémentaire volontaire et le type de rémunération des médecins. La présentation des informations varie aussi pour ce qui est des « délais de carence » et des « principes de base » pour les prestations de maternité, ce qui s'explique par les différences existant entre les divers régimes. De plus, il n'y a pas toujours d'informations sur les droits à congé des pères.

Le deuxième groupe (Monténégro, Fédération de Russie et Serbie) indique qu'il est assez facile d'identifier les différences car les régimes sont similaires. Il relève avec intérêt que la Fédération de Russie donne une longue liste de textes de loi mais qu'il manque, à cet égard, des informations au sujet de la maternité. Le tableau de la Fédération de Russie mentionne aussi l'existence d'une allocation de naissance, laquelle pourrait également figurer dans les prestations familiales. L'attention est attirée sur le fait qu'un tableau ne comporte pas d'informations sur les droits relatifs à la maternité en cas d'adoption. Par ailleurs, la question des indemnités d'incapacité temporaire est traitée de manières variables.

Le troisième groupe (Azerbaïdjan, Géorgie et République de Moldova) met en évidence des caractéristiques différentes selon les régimes. En Géorgie, la protection sociale est financée par l'Etat et il n'y pas de régime d'assurance sociale comme dans les autres pays. En Azerbaïdjan et en République de Moldova, les soins de santé sont couverts par des régimes d'assurance maladie obligatoire. En Géorgie, l'incapacité temporaire due à une maladie est financée par les employeurs, tandis qu'elle est prise en charge par les régimes d'assurance dans les autres pays. De plus, dans le cas de l'Azerbaïdjan, les prestations perçues à ce titre sont imposables. Il y a

également des différences dans le financement des établissements médicaux, la délivrance des médicaments et les congés de maternité/paternité. Le tableau de la République de Moldova comporte une longue liste de lois qui pourrait être présentée de manière plus succincte.

Le quatrième groupe (Albanie, Arménie et Bosnie-Herzégovine) fait remarquer que les listes de textes de loi dans les tableaux de l'Arménie et de la Bosnie-Herzégovine devraient pouvoir être raccourcis. Bien que les principes de base des régimes de soins soient semblables, il y a des différences en ce qui concerne les durées minimales d'affiliation et les conditions ouvrant droit à prestations et que seule l'Albanie prévoit la possibilité de s'assurer volontairement. Les procédures relatives à la délivrance des produits pharmaceutiques sont similaires, malgré des différences concernant les types de produits concernés. Les délais de carence et les prestations de l'assurance maladie sont variables. De plus, si les principes régissant les prestations de maternité/paternité sont similaires, il y a des différences dans la durée des congés et le montant des prestations.

Plusieurs aspects soulevés lors de l'exercice comparatif donnent lieu à une discussion.

XI. PRÉPARATION DE L'ÉDITION 2016

MISSCEO(2016)5

Le calendrier de préparation de l'édition 2016 des tableaux, avec les différentes étapes de production, est confirmé :

- Les informations dans les tableaux devraient refléter la situation au 1^{er} janvier 2016.
- Les correspondants du MISSCEO réviseront leurs contributions nationales pour le 23 septembre 2016, à la lumière des discussions tenues lors de la présente réunion et des commentaires du consultant.
- La version définitive des contributions finales après révision éventuelle par les correspondants sera soumise par le consultant au Secrétariat pour la mi-octobre 2016.
- Les données MISSCEO 2016 devraient être envoyées pour traduction vers le français en octobre 2016.
- Le Secrétariat devrait intégrer la version anglaise des données dans la base de données du Conseil de l'Europe en décembre 2016.
- La version française des données devrait être intégrée dans la base de données en décembre 2016/janvier 2017.

XII. PRÉPARATION DE L'ÉDITION 2017

MISSCEO(2016)6

Le calendrier suivant est approuvé pour la préparation de l'édition 2017 :

- Les informations dans les tableaux devraient refléter la situation au 1^{er} janvier 2017.
- Le Secrétariat devrait demander les contributions nationales en janvier 2017.
- Les correspondants du MISSCEO devraient rendre la version à jour de leurs contributions nationales pour le 7 avril 2017.
- Les commentaires du consultant sur les contributions nationales devraient être prêts pour le 19 mai 2017.
- La 19^e réunion du MISSCEO devrait avoir lieu les 6 et 7 juillet 2017.

- Les correspondants du MISSCEO devraient réviser leurs contributions nationales à la lumière des discussions tenues lors de la réunion annuelle et des commentaires du consultant pour le 22 septembre 2017.
- La version définitive des contributions nationales, après vérification finale par le consultant et le Secrétariat, devrait être prête pour la mi-octobre 2017.
- Les données devraient être envoyées pour traduction vers le français en octobre 2017.
- La version anglaise des données devraient être enregistrées dans la base de données du Conseil de l'Europe en décembre 2017.
- La version française des données devrait être chargée dans la base de données en décembre 2017/janvier 2018.

XIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du MISSCEO se tiendra les 6 et 7 juillet 2017 à Strasbourg.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Ms Diana BEQIRI

Specialist - Expert
Directory of Social Insurance and Wage
Ministry of Social Welfare and Youth
Rruga e Kavajes nr 53, Tirana, ALBANIA
Cel: ++355 672048872
Tel.: + +355 4 4504966
Email: d_beqiri@yahoo.com

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Gayane VASILYAN

Chief Specialist, Monitoring and Analytic Department
Ministry of Labour and Social Issues
Government House 3, Yerevan 0010
Tel.: +374 10 563075 ; +374 91 33 2320
Fax +374 10 563791
E-mail: gayane.vasilyan@mlsa.am; internationaldivision@yahoo.com; vasilyang@yahoo.com
Web : www.mlsa.am

AZERBAIDJAN / AZERBAIDJAN

Ms Elnara ANSARI

Deputy Head of International Relations Department
Ministry Labour and Social Protection of Population
of the Republic of Azerbaijan
85, Salatin Asgarova street
Baku AZ 1009
Tel: +99412 596 50 22
E-mail: elena.ansari@mlspp.gov.az

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Amra TRNKA-ORUČEVIĆ

Senior Expert Associate for Pensions
Department of Social Protection and Pensions
Ministry of Civil Affairs of Bosnia and Herzegovina
71000 Sarajevo, Trg BiH 3
Bosnia and Herzegovina
Tel: +387
E-mail : amra.orucevic@mcp.gov.ba

GEORGIA / GÉORGIE

Mr Amiran DATESHIDZE

Head of Social Issues and Program Division
Department of Social Protection
Ministry of Labour, Health and Social Affairs
144 Tsereteli Avenue, Tbilisi 0159, Georgia
Tel.: + 995 32 2510037 (0511)
e-mail: adateshidze@moh.gov.ge; adateshidze@yahoo.com

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Lilia CURAJOS

Head of External Relations Department
Ministry of Social Protection, Family and Child
V. Alecsandri Str. 1, 2009 Kishinev,
Republic of Moldova
Tel: + 373 22 26 93 12
Fax: + 373 22 26 93 10
e-mail: liliacurajos@yahoo.fr; lilia.curajos@mmpsf.gov.md

MONTENEGRO

Ms Ana STIJEPOVIC

Director
PI Center for Social Work in Podgorica
IV Proleterske 18, Podgorica
Montenegro
Tel. +382 20 230 563
Fax. +382 20 230 570
E-mail: ana.stijepovic@czsr.me

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Igor ZEMLYANSKIY

Senior Specialist-Expert
for the Department of Legal Regulation
and International Cooperation
Ministry of Labour and Social Protection
Russian Federation
Tel: +7(495) 587 88 89 ext. 1955
Cell phone: +7 (925) 715 61 45
Email: zemlyanskiyN@rosmintrud.ru; cronus34@mail.ru

SERBIA / SERBIE

Mr Nenad RAKIC

Senior Adviser
Pension and Invalidation Insurance Department
Ministry of Labour and Social Policy
22-26 Nemanjina Street, Belgrade
Tel: +381 11 362 1143
E-mail: nenad.rakic@minrzs.gov.rs

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" /
"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"**

Ms Aleksandra SLAVKOSKA

Department for European Integration
Ministry of Labour and Social Policy
Ul. Dame Gruev 14, 1000 Skopje
Tel: +389 2 3132 358
Email: a_slavkoska@yahoo.com
aslavkoska@mtsp.gov.mk

TURKEY / TURQUIE

Ms Fulya OZSUNAR AZMAN

Social Security Expert
Social Security Institution
EU and Foreign Relations Department
Ziyabey Cad. N° 6
06520 Balgat
Ankara - Turkey
Tel: +90 312 207 85 19
Fax: +90 312 207 81 50
fozsunar@sgk.gov.tr

UKRAINE

Ms Iouliia IAKUBOVSKA

International Agreements Division
Department of International Relations and Informational Technologie
Ministry of Social Policy of Ukraine
8/10, Esplanadna str.
01061, Kiev, Ukraine
Tel/fax: +300442897185
Email : <mailto:yyv@mlsp.gov.ua>

CONSULTANT

Prof. dr. Paul SCHOUKENS

Representing the Consultancy Europe and Social Security (CESS) bvba
Brouwerstraat 33, 3000 Leuven
Belgium
Tel.: +32 (16) 32 53 90
E-mail: paul.schoukens@law.kuleuven.be

MISSOC

Mr Terry WARD

MISSOC Project Director
31, rue Van Campenhout, B-1000 Brussels
Tel: + 32 2 736 14 79
Fax: + 32 2 736 23 89
E-mail: missoc@aplica.be

Ms Loredana SEMENTINI

Coordinator MISSOC Secretariat
31, rue Van Campenhout, B-1000 Brussels
Tel: + 32 2 736 14 79
Fax: + 32 2 736 23 89
E-mail: missoc@aplica.be

SECRETARIAT

CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE

F - 67075 Strasbourg Cedex

Tel : + 33 (0)3 88 41 20 00 - Fax : +33 (0) 88 41 27 81/82/83 - <http://www.coe.int>

Direction générale I – Droits de l'homme et Etat de droit /

Directorate General I – Human Rights and Rule of Law

**SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE /
DEPARTMENT OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER**

Ms Sheila HIRSCHINGER (Chair)

Coordinator of MISSCEO

Service de la Charte sociale européenne/

Department of the European Social Charter

Tel: + 33 (0)3 88 41 36 54

Fax: + 33 (0)3 88 41 37 00

E-mail: sheila.hirschinger@coe.int

Mr Manuel PAOLILLO

Programme Adviser - Turin Process

Service de la Charte sociale européenne/

Department of the European Social Charter

Tel: + 33 (0)3 88 41 35 32

Fax: + 33 (0)3 88 41 37 00

E-mail: manuel.paolillo@coe.int

Ms Caroline LAVOUE

Assistante

Service de la Charte sociale européenne

Department of the European Social Charter

Tel : +33 3 90 21 32 14

Fax : +33 3 88 41 37 00

E-mail : caroline.lavoue@coe.int

INTERPRETERS :

Elisabetta BASSU

Rémy JAIN

Maryline NEUSCHWANDER

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

JEUDI, 30 JUIN 2016

- I. OUVERTURE DE LA REUNION
- II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III. INFORMATION DU SECRETARIAT
- IV. INFORMATION SUR MISSCEO
- V. OBSERVATIONS GENERALES SUR LA COMPARABILITE
- VI. MODIFICATIONS AUX TABLEAUX MISSCEO ET LE MANUEL DES CORRESPONDANTS
- VII. DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS DE COORDINATION
- VIII. EVOLUTION DES SYSTEMES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

VENDREDI, 1er JUILLET 2016

- IX. INFORMATION SUR MISSOC
- X. EXERCICE COMPARATIF
- XI. PLANIFICATION DE L'EDITION 2016
- XII. PLANIFICATION DE L'EDITION 2017
- XIII. QUESTIONS DIVERSES
- XIV. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION